Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 045-214500282-20261014-D_2026_103-DE

Publié le 19/10/2026

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° D-2026-103

L'an 2026, le 14 octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle des fêtes du complexe Alain Jarsaillon, sous la présidence de Monsieur Jacques MESAS, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 08/10/2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 27
Nombre de conseillers absents : 2
Nombre de procurations : 2
Nombre de conseillers votants : 29

Élus présents :
Mme AUBERTIN Catherine, Mme BAUCHER Karine, Mme BERNIER Sandrine, Mme BOURGOIN Gwendoline, Mme CADRES Raymonde, Mme CHAMI Emilie, M. CHENEAU Frédéric, Mme COLLARD Agnès, Mme DOYEN Stéphanie, Mme FONTAINE Stéphanie, Mme GAFSI Leïla, M. GARCIA Juanito, M. GUILLON Jérémy, Mme HARDOUIN Natalina, M. HAROUCH Foued, M. HOVORKA Frank, Mme LABEDAN Constance, M. LAINÉ Joël, M. LEGROS Adrien, M. LOUIS Didier, M. MERIT Jean-Philippe, M. MESAS Jacques, Mme MEUNIER Cassandre, M. MONTLIVET Nicolas, M. SPALETTA Hervé, Mme WITTNER Isabelle, Mme YANG Aurélie.

Élus absents :
M. FROISSART Yves,
M. WEILL Michel.

Procurations :
M. FROISSART Yves à M. LEGROS Adrien,
M. WEILL Michel à M. CHENEAU Frédéric.

Secrétaire de séance :
Mme GAFSI Leïla.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE : RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025

Rapporteur : M. le Maire

Il est rappelé qu'en vertu de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Communauté de Communes des Terres du Val-de-Loire (CCTVL) doit transmettre chaque année au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant son activité. Ledit rapport doit ensuite être porté à la connaissance du Conseil municipal.

Le rapport d'activité 2025 de la CCTVL a été approuvé par le Conseil communautaire le 25 juin 2026 et transmis aux communes. Il a été adressé à l'ensemble des conseillers municipaux avec la présente note de synthèse.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 045-214500282-20261014-D_2026_103-DE

Les faits marquants de l'année 2025 de la Communauté de communes des Terres du Val de Loire sont :

Pour les compétences relatives à l'urbanisme, à l'espace public et à la mobilité :

- La démarche d'élaboration du futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal, intégrant les volets habitat et déplacements (PLUi HD), s'est poursuivie avec :
 - la réalisation d'études sur les zones humides afin de s'assurer de la faisabilité des extensions envisagées des zones d'activité économique ;
 - le tenue d'un 2ème débat en Conseil communautaire sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;
 - le lancement d'un nouveau marché pour l'accompagnement du projet, la CCTVL n'ayant pas souhaité renouveler le prestataire Auddicé.
- L'avancement des travaux relatifs aux Périmètres Délimités des Abords des Monuments Historiques qui a permis aux conseils municipaux des communes concernées de délibérer sur le sujet début 2026 ;
- L'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal avec une réunion de concertation et une réunion publique qui ont permis d'aboutir à l'arrêt du document par le Conseil communautaire le 12 février 2026 ;
- La signature d'un avenant à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) avec l'opérateur SOLiHA pour intégrer les nouvelles exigences nationales liées au dispositif « Mon accompagnateur Rénov' » et le renforcement de la démarche avec le Pacte territorial France Renov' ;
- L'approbation le 6 février 2025 du schéma directeur des mobilités actives qui viendra nourrir le volet « déplacements » du futur PLUi HD et qui identifie un maillage de 32 liaisons cyclables (140 kms) dont 8 liaisons structurantes prioritaires ; parmi elles figurent Beaugency – Baule pour laquelle le Département a débuté les études pré-opérationnelles et Beaugency – Lailly-en-Val pour laquelle la CCTVL a missionné un maître d'œuvre ;
- Avec le soutien du dispositif AVELO3 le montage d'un groupement de commandes pour la fourniture de 240 arceaux à vélo, la Ville de Beaugency en a bénéficié permettant l'achat d'une trentaine d'arceaux subventionnés à 60 % ;
- Le lancement d'un service de location longue durée de vélos à assistance électrique pour permettre aux habitants de tester cet usage à moindre frais ;
- Des nouveaux arrêts au service de transport à la demande porté par la Région dont un à la gare de Beaugency ;
- Un soutien à l'étude prospective d'aménagement pour le pôle d'échanges multimodal de la gare de Beaugency ;
- Des échanges avec la Région sur le projet de Service Express Régional Métropolitain ;

Pour les compétences relatives aux services à la population :

- L'ouverture de la nouvelle école élémentaire (équipement communautaire) des « Oiseaux bleus » à Epieds-en-Beauce avec de nouveaux locaux périscolaires ; dotée de six classes elle permet de rapprocher les sites scolaires et périscolaires (maternelle, restaurant, garderie) ; ce projet phare du mandat a coûté 3,7 M€ à la CCTVL et a été soutenu par les cofinanceurs institutionnels à hauteur de 842 000 € ;

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 045-214500282-20261014-D_2026_103-DE

- Un nouveau marché de transport scolaire avec le groupement d'entreprises TRANSDEV / SIMPLON a été conclu pour trois ans ; il permet désormais à toutes les écoles des 25 communes de bénéficier d'un transport par an pour les sites ou évènements occasionnels organisés sur le territoire de la CCTVL ;
- La 4ème édition du Forum de la petite enfance, pour la première fois sur une journée entière, qui a réuni 668 personnes ;
- La signature de la Convention Territoriale Globale le 18 décembre 2025 avec la CAF ;

Pour les compétences relatives aux sports, à la culture et à la vie associative :

- 79 283 € dédiés à divers travaux de rénovation du centre aquatique de Beaugency ;
- Le départ de la 3ème étape du Tour du Loir-et-Cher à Beauce la Romaine et le passage dans cette même commune et à Beaugency des cyclotouristes participant à la Semaine Fédérale internationale de Cyclotourisme ;
- La poursuite d'un renforcement de la coordination dans le domaine culturel et plus particulièrement pour les festivals ;
- L'adoption d'un schéma directeur de la lecture publique 2025-2029 ;

Pour les compétences à caractère économique :

- Une fréquentation touristique en hausse avec 16 250 personnes accueillies dans les bureaux d'information touristique (27% par rapport à 2024) et la création d'une visite nocturne de Beaugency ;
- L'aide financière apportée à 16 entreprises pour un montant total de 50 187 € ;
- L'organisation de plusieurs rencontres entre les acteurs économiques et en faveur de l'emploi dont la 4ème Rencontre Economique des Terres du Val de Loire qui a réuni 85 chefs d'entreprises ;

Pour les compétences et actions à caractère environnemental :

- Dans le cadre de la compétence GEMAPI, un nouvel accord de territoire 2025-2030 pour l'Ardoux et la dernière année du contrat territorial des Mauves, du Lien et du Rû de Beaugency ;
- L'année 2025 marque le démarrage du marché public global de performance attribué à Veolia, portant sur la collecte et le transport des déchets ménagers ainsi que l'exploitation des déchetteries ;
- Le déploiement de l'application mobile « Mes déchets CCTVL » ;
- L'installation à la résidence La Balgentienne d'un site de compostage partagé ;
- La réduction de la quantité d'ordures ménagères, 182 kg par habitant contre 189 en 2024, et des apports en déchetteries (377 kg / hab contre 382 en 2024) ;
- La première année du contrat de prestations de service avec VEOLIA pour l'exploitation et l'entretien des 20 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) du territoire, des 191 postes de relevage et des 330 km de réseaux d'assainissement ;
- La facturation par la CCTVL de l'assainissement pour toutes les communes (sauf Saint-Ay qui sera concerné en 2026) avec un nouveau logiciel ;
- Dans la continuité de l'adoption du Plan Climat Air Energie la réalisation d'un bilan sur l'émission de gaz à effet de serre par la CCTVL au titre de ses compétences et de son patrimoine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal PREND ACTE de la communication du rapport d'activités 2025 de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire.

Signé électroniquement par : Jacques MESAS
Date de signature : 20/10/2026
Qualité : BEAUGENCY - Maire

Signé électroniquement par : Leila GAFSI
Date de signature : 16/10/2026
Qualité : BEAUGENCY - 4eme adjoint